

LES NIVEAUX DE GOUVERNANCE TERRITORIALE

La gouvernance territoriale repose à la fois sur une décentralisation, un territoire et des connexions et de la collaboration entre les différents acteurs territoriaux. Ces connexions et collaborations sont le fruit d'une volonté collective générée par une proximité institutionnelle et d'une construction territoriale avancée, produite elle aussi par l'existence d'une proximité géographique. Ces connexions et collaborations vont mettre en place un réseau soutenu d'une part par la proximité géographique et d'autre part, par la proximité institutionnelle.

La qualité des relations entre acteurs territoriaux est l'une des conditions capitales pour la réussite d'une dynamique de développement local. En général, cette multitude d'acteurs peut être subdivisée en deux grandes catégories.

La première catégorie est celle des acteurs catalyseur d'un territoire. Ce sont les acteurs chargés de responsabilités de gestion de la chose publique et qui ont pour mission d'impulser la dynamique de développement à l'échelle d'un territoire. Pour le cas du territoire Annabie, ce sont essentiellement : le wali, les directeurs d'exécutifs de la wilaya, les directeurs des agences déconcentrées de l'Etat et enfin, entre guillemets « les élus ».

Aujourd'hui, trois niveaux de gouvernance territoriale ou administration territoriale semblent émerger en Algérie :

- le niveau communal, très affaibli après le transfert massif de compétences vers la wilaya qui ont suivi les élections de 1991.
- une intercommunalité très timide, qui se présente le plus souvent en tant que coopération de service ou comme un instrument d'urbanisme partagé entre plusieurs communes dans le meilleur des cas.
- le niveau de la wilaya, c'est le niveau qui concentre le plus grand nombre d'acteurs institutionnels influents sur le plan local et reste l'échelle incontournable de la gouvernance territoriale en Algérie.
- Le niveau régional, inexistant en Algérie.
- et enfin, le niveau national, là où se concentre l'ensemble des décisions importantes.
- les lieux informels de gouvernance territoriale qui peuvent prendre le nom de « conférence métropolitaine », lorsque les pouvoirs locaux « remontent d'un cran » pour mettre sur l'agenda politique les questions de développement territorial.

Il convient de noter que l'Etat reste un acteur principal. Et qu'au-delà de la complexité du processus décisionnel dans une logique de pluralité d'acteurs, le territoire tel que

nous le concevons en tant que territoire-système exige de nouvelles configurations de partenariat. Ces collaborations sont fédératrices des acteurs dans une trajectoire de développement territorial. Cette configuration nécessite un changement dans les pratiques actuelles et la conversion vers une nouvelle culture d'action publique qui prône une coordination territoriale. Une coordination basée sur les accords, les échanges d'informations, l'entraide et la mise en place de programmes de collaboration dans un cadre de proximité géographique et institutionnelle.

La deuxième catégorie est celle des acteurs partenaires de développement. Ce sont des acteurs privés et publics, formels et informels ayant de responsabilités dans un domaine bien identifié et qui participent à l'effort collectif du développement territorial. ce sont essentiellement : les entreprises publiques, les entreprises privées, les partenaires de la société civile (associations, chambre de commerce, d'artisanat...comités de quartiers...etc.) et d'une manière générale, tous les citoyens du territoire Annabie.

En ce qui concerne, la politique de développement local en Algérie, force est de constater que l'Etat algérien à fourni beaucoup d'effort en matière d'allocation de la ressource afin d'engager une dynamique favorable à un fonctionnement équilibré des entreprises, origine de toute création de valeurs ajoutées et par conséquent de la richesse territoriale. Malheureusement, ces efforts sont biaisés par une certaine désorganisation, un manque de communication autour de la chose publique et un unilatéralisme dans la prise de décision de la part des acteurs catalyseurs et à leur tête le wali.